

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES  
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN  
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES  
DU MERCREDI 9 MAI 2018

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le mercredi 9 mai 2018 à 9h30 dans la salle René Baube au 2<sup>ème</sup> étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
Mme Georgette STRUVE	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
M. Laurent GOUBET	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Angélo MENDES (pouvoir à Mme Sylvaine GAGNEUR), Mme Sandrine GADROY (pouvoir à M. GOUBET), M. GRIS (pouvoir à M. Jean-Marie PAYEN, car il doit s'absenter).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY, Mme Séverine SAUNIER, M. Serge CASIER, M. Rémy DELANNOY.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD. Mme Bertille LEFEVRE pour le Commissaire aux comptes et M. Cyril MOURAIN pour le cabinet comptable « INTÉGRAL EXPERTS »

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZEZICZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFEVRE présidente du SIAD.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 9 avril 2018.
- Bilan 2017.
- Budget 2018.
- Séjours hiver/été 2019.
- Information complémentaire.

**La séance débute à 9h30.**

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

Le Président prévient les membres du conseil d'administration qu'il devra quitter la réunion, car il doit se rendre aux obsèques d'un proche et que le Vice-Président le remplacera.

### ❶ **Approbation du PV du 9 avril 2018 :**

Le Président demande s'il y a des remarques sur ce PV.

N'ayant aucune remarque des membres du conseil d'administration, le Président passe au vote.

Aucune objection n'est faite.

**Le PV du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## ② Bilan 2017 :

Le Président donne la parole à la Trésorière.

La Trésorière prend la parole pour expliquer le tableau de contrôle budgétaire 2017 des activités propres.

Le total du budget 2017 est de 657 850 €. Il a été réalisé en produit 660 041.23 € soit + 2 191.23 € et pour les charges, il a été réalisé 663 129.82 € soit - 5 279.82 €.  
Soit, un résultat net entre l'écart des produits et celui des charges de : - 3 088.59 €.

Le C.O.S est donc déficitaire de : - 3 088.89 €.

Le tableau se décompose ainsi :

- Les activités de loisirs 2017 en annexe 2. Le montant s'élève à 112 449.20 €. Soit plus de 8 353. 24 € par rapport à 2016.

Dans cette annexe on peut distinguer :

Toutes les sorties qui s'élèvent, en incluant les séjours, à 62 517.97 €.

La journée de la femme : 4580.40 €.

Les spectacles à Saint-Quentin : 7 571 €.

Les abonnements saisons culturelles : 541 €.

Le sport (gala de boxe, abonnements SQBB...) : 2 465 €.

Toute la billetterie individuelle pour un montant de 34 773.83 €.

Cette somme est essentiellement due à la billetterie cinéma qui s'élève à 20 503.20 €, soit 10822 billets distribués.

Il y a deux nouvelles billetteries en 2017 : le karting enfant et le « laser games » à Gauchy.

- Les prestations adhérents en annexe 3. Le montant au total pour les quatre collectivités est de 144 743.60 € soit + 22 922 € de prestations dans les diverses primes par rapport à 2016.

Le Président demande pour quelles primes les dépenses ont augmenté.

La Trésorière répond que l'augmentation de cette prestation est surtout due aux primes de départ en retraite.

- Les frais de fonctionnement en annexe 1. Ils s'élèvent à 77 078.93 € soit - 2 745.12 € par rapport à 2016.
- Le Noël 2017 est de 142 717.02 € soit : 71 123.32 € pour le Noël Enfants/Ados, 38 301.01 € pour le Noël retraité et 33 292.69 € pour le Noël adhérent actif de fin d'année.
- Le complément exceptionnel Noël 2017 d'un montant de 26 330 € qui correspond aux 20 € de chèques « CADHOC » donnés début janvier 2018 dû à l'excédent. Cela ne concerne que les actifs.

Le report à nouveau au 31/12/2017 est donc de 112 793 € - 3 088 € = 109 705 €.

La Trésorière demande si les membres du conseil d'administration ont des questions.

Un élu CGT demande à quoi correspondent les produits et les charges constatées d'avance sur le bilan du C.O.S 2017.

La Trésorière répond que dans les charges constatées d'avance, il y a tous les spectacles et les séjours. Ce sont des acomptes pour les activités de l'année suivante.

Le représentant du cabinet comptable intervient et explique que les charges constatées d'avance correspondent à de l'argent dépensé en fin d'année pour des prestations, mais que ces dernières n'ont lieu que l'année suivante. La charge n'est pas imputable sur l'exercice où la dépense a été faite, mais sur l'année suivante. Il précise que c'est identique pour les produits.

L'élu CGT demande pourquoi il y a une telle somme pour les produits constatés d'avance, car cette somme représente à peu près 10 % des produits d'exploitations. Il demande si cela veut dire que les subventions ne sont pas utilisées intégralement.

Le représentant du cabinet comptable demande si cette question concerne bien les 64 596 €.

L'élu CGT répond positivement.

Le représentant du cabinet de comptable répond que ce sont des prestations et non des subventions. Il donne le détail :

- Les cotisations qui s'élèvent environ à 15 000 € (Elles sont prélevées en novembre pour l'année qui suit).
- Les cotisations retraités qui sont également payées d'avance, soit, 200 €.
- Les chèques vacances que certains agents payent en avance pour des raisons personnelles en étalant les versements sur plusieurs mois, environ 200 €.
- Les deux voyages en Grèce, 20 000 € pour le 1<sup>er</sup> et 14 000 € pour le second.
- Le Mont Dore à 10 000 €.
- Le reste pour les spectacles.

Ce sont des sommes qui sont rentrées en avance pour le C.O.S.

L'élu CGT demande pourquoi il y a une somme importante en disponibilité qui est de 279 162 €. Elle représente 45 % des montants des subventions. Il prend en exemple les disponibilités sur livret qui s'élèvent à 95 730 € et fait remarquer que c'est de la disponibilité, du « cash » qu'il faudrait incorporer pour faire d'autres activités.

La Trésorière répond que ce n'est pas possible de l'incorporer puisqu'elle ne peut pas le faire apparaître dans le bilan.

Le Président reprend en disant que tous les excédents sont placés et on ne peut pas les utiliser.

L'élu CGT répond qu'il est d'accord sur le fait que les disponibilités ne peuvent pas être utilisées ainsi, mais que les 95 000 € euros sur livret pourraient quant à eux être utilisés pour des activités.

La Trésorière répond qu'elle ne peut pas budgétiser cette somme et qu'il faut garder de l'argent de côté en cas de soucis.

L'élú CGT répond qu'il y a de la marge et qu'une partie de l'argent peut être utilisé pour des sorties sans toucher au budget.

Le représentant des collectivités prend la parole en disant que cet argent peut être utilisé pour combler des déficits comme le C.O.S l'a fait cette année.

Le Président reprend la parole en disant que jusqu'à présent, lors des réunions avec l'administration, cette dernière demandait impérativement au C.O.S de ne pas faire de bilan déficitaire. Comme il est impossible de prévoir à 3 ou 4 000 € près les dépenses de l'année, le C.O.S essayait de se tenir à un bilan équilibré, mais avec les départs en retraite qu'il n'est pas possible de prévoir, le bilan se retrouvait régulièrement en excédent.

Le Président fait remarquer qu'il trouve ridicule de basculer cet argent sur le livret. C'est pour cela que pour l'année 2017, il a fait des activités plus importantes et que du coup le bilan est déficitaire de 3 000 €. Il précise qu'il continuerait ainsi à faire que le bilan soit déficitaire et que cela ne met en aucun cas en péril le C.O.S. Il trouve ridicule de conserver de l'argent sur des livrets, mais rappelle que si le C.O.S en est là, c'est dû aux impératifs des collectivités.

L'élú CGT répond qu'il est tout à fait d'accord avec les propos du Président.

Le Vice-président prend la parole en disant qu'il faut en effet garder un peu d'argent en cas de soucis, car en 2017, la CASQ n'a versé la totalité de la subvention au C.O.S qu'en décembre et que sans l'argent mis sur le livret, le C.O.S n'aurait pas pu fonctionner.

L'élú CGT demande si c'est prévu dans la convention que la subvention soit versée en fin d'année.

Le Président répond qu'il n'y a rien dans la convention qui précise la date pour verser la subvention, mais qu'il est évident que si la subvention n'est versée qu'en fin d'année, le C.O.S ne peut pas faire d'activités. D'ailleurs, il était de coutume que les subventions soient versées par les collectivités en plusieurs fois par trimestre.

Le Président précise qu'il va faire un courrier au Président de la CASQ, car à ce jour la demande a été faite au représentant de la CASQ pour cette année, car le C.O.S est soumis au même problème, mais aucune réponse n'est faite.

L'élú CGT demande si une nouvelle convention va être signée avec la CASQ.

Le Président répond que de toute façon dans la convention il n'est pas précisé l'échelonnement des versements des subventions.

Le Président rappelle qu'il avait demandé au Président de la CASQ de verser les subventions pour les 77 agents de Saint-Simon qui ont intégré la CASQ comme il est indiqué dans un article de la convention qui dit que : « en cas de transfert, les cotisations qui sont versées selon le N-2 peuvent être versées selon le N-1 ». Le Président de la CASQ ayant refusé, le C.O.S n'a aucune subvention supplémentaire pour toutes les prestations versées à ces 77 agents de Saint-Simon.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Aucune nouvelle question n'est posée.

Le Président met le bilan 2017 au vote.

**Le bilan 2017 est approuvé à l'unanimité.**

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### ③ Budget prévisionnel 2018 :

Le Président passe la parole à la Trésorière.

La Trésorière présente le budget prévisionnel 2018. Les produits et les charges sont en équilibres.

- En produit, il y a 659 010 € qui représentent les subventions des quatre collectivités.

- Pour la Ville : 282 00 €
- Pour la CASQ : 275 820 € dont 20 200 € du SDIS
- Pour le CCAS : 30 810 €
- Pour le SIAD : 35 760 €
- Les cotisations 2018 : 25 780 €
- Les diverses commissions : 8 000 €
- Les intérêts bancaires : 840 €

- Les grandes lignes pour les charges sont :

- La participation amélioration du quotidien des retraités : 114 000 €
- Les chèques vacances : 50 000 €  
(Sachant qu'en 2017 la participation du C.O.S est passée de 50 € à 60 €).
- Les activités de loisirs : 100 000 €
- Le Noël des retraités : 40 000 €
- Le Noël des enfants et ados : 80 000 €
- Le Noël des adhérents actifs : 37 000 €
- Les frais de fonctionnement : 89 590 €
- Les prestations : 131 920 €

La Trésorière précise que dans le fonctionnement, il a été rajouté 20 000 € pour le nouveau logiciel comptable pour lequel elle est toujours en attente de devis.

La Trésorière dit qu'elle n'a, pour le moment, reçu qu'un seul devis et qu'un rendez-vous est prévu en juin avec ce prestataire afin qu'il présente leur produit et qu'il puisse connaître les besoins du C.O.S.

Un élu CGT demande si cela n'excèdera pas 20 000 €

Le Président répond qu'il ne pense pas, mais que cela reste un investissement cher, mais nécessaire au bon fonctionnement du C.O.S.

Un élu CGT demande si le mode de paiement en carte bleue sera également incorporé.

Le Président répond qu'il a déjà pris contact avec la banque pour que ce type de paiement puisse se faire.

La Trésorière rappelle que ce type de paiement aura obligatoirement un coût.

Le Président répond que cela évitera les chèques impayés qui sont de plus en plus nombreux et qui occasionnent un coût pour le C.O.S.

La Trésorière demande s'il y a d'autres questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Président met au vote le bilan prévisionnel 2018.

***Le bilan prévisionnel 2018 est approuvé à majorité.***

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

Le Président quitte la séance à 10 h 00 et laisse la place au Vice-président.

#### **④ Séjours hiver / été 2019 :**

Le Vice-président prend la parole pour donner le prochain ordre du jour « les séjours » et demande à la Trésorière de les présenter.

La Trésorière présente les séjours pour 2019. Elle présente en 1<sup>er</sup> le séjour d'hiver qui aura lieu du dimanche 10 mars au dimanche 17 mars 2019.

La Trésorière indique que ce sera l'agence « Touristra » le prestataire. Elle a reçu deux devis, un pour la Plagne et un pour les 7 Laux, mais les dates pour ce dernier n'allaient pas. C'est donc le séjour à la Plagne qui a été retenu.

La Trésorière indique que le coût du séjour est de 494 € par personne pour une semaine avec la participation de 107 € du C.O.S et que le prix comprend :

- La chambre double.
- La pension complète.
- Le linge de toilette.
- La taxe de séjour qui est de 5,81 €.
- Le transport qui est de 104,00 €.

La Trésorière indique que le 1<sup>er</sup> versement sera de 94 € suivi de 5 versements de 80 € à solder 1 mois avant la date du départ. Les inscriptions débuteront le mercredi 13 juin 2018.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

La Trésorière dit qu'il y a très peu de chambres individuelles et que le prix est de 20 % plus cher.

Un élu FAFPT demande pour combien de personnes le voyage est prévu.

La Trésorière répond que c'est un séjour pour 50 personnes maximum.

La Trésorière présente ensuite le séjour d'été. Elle informe le conseil d'administration que ce séjour est prévu en Sicile et que pour cette année le prestataire sera « Touristra ».

La Trésorière explique que l'on ne reprendra pas « Promovacances » cette année, car elle a rencontré plusieurs soucis avec ce prestataire qui avait été choisi pour le voyage en Grèce de cette année.

La Trésorière annonce le tarif de « Touristra » qui est de 667 € par personne pour une semaine avec la participation du C.O.S de 107 €.

La Trésorière indique que le prix comprend :

- La taxe d'aéroport.
- La chambre double.
- La formule tout compris qui correspond aux boissons gratuites hors repas.
- Le transport jusqu'à l'aéroport.

La Trésorière indique que le 1<sup>er</sup> versement sera de 117 € suivi de 5 versements de 110 € à solder 1 mois avant la date du départ. Les inscriptions débuteront le mercredi 27 juin 2018.

La Trésorière précise que pour les enfants, le tarif est également calculé au cas par cas, car cela dépend de l'âge des enfants.

La Trésorière dit qu'il y a très peu de chambres individuelles et que le prix est plus élevé, mais qu'elle n'a pas encore le prix pour ce séjour.

Le Vice-président fait voter les séjours.

***Les séjours 2019 sont approuvés à l'unanimité.***

**POUR : 16**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



## 5 Information complémentaire :

Le Vice-président annonce que lors de la réunion de bureau du mardi 10 avril 2018, il a été décidé d'augmenter les chèques « CADHOC » retraités de 10 €. Ils passeront donc de 120 € à 130 € tout en restant bien évidemment sous le plafond de l'URSSAF qui est de 166 €.

La Trésorière précise que cette somme est déjà budgétisée.

La Trésorière donne les tarifs de la sortie prévue à Versailles le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

- Le tarif pour les adhérents de + de 20 ans est de : 40 €
- Le tarif pour les adhérents de 6 à 20 ans est de : 35 €
- Le tarif pour les adhérents de - de 6 ans est de : 20 €

Le départ est prévu à 12h30 pour un retour vers 2h30 du matin. Ce tarif comprend le transport, la visite guidée du château de Versailles, la promenade libre dans les jardins et le feu d'artifice.

Le Vice-président demande s'il y a des questions.

Plus aucune question n'est posée.

Le Vice-président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

La séance se termine à 10h25  
Saint-Quentin, le 9 mai 2018

Le Président,



P. GRIS

Le Vice-président,



J.M PAYEN

Le Secrétaire,



E. DAUMONT